

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20210923-13-DE Date de télétransmission : 06/10/2021 Date de réception préfecture : 06/10/2021
<b>République Française</b> ***** <b>Meurthe-et-Moselle</b>

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
 \*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 23 septembre 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	35	35 + 10 pouvoirs

**Date de convocation**  
**17 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Représentés : Odile BEGORRE-MAIRE par Patrick MEDART, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Céline GEOFFROY par Antony KUHN, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Michel JACQUES par Patrick MEDART, Ludovic LEGGERI par Pierre JULIEN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Restructuration îlot cœur de ville à Pompey – Candidature à l'Appel à projets « Recyclage foncier » et demande de subvention**  
**N° de délibération : 13**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	45	45	0	0	0

**Rapporteur : M. DOSE**

Un dossier de candidature pour l'appel à projet « Recyclage foncier » des friches en Grand Est a été déposé pour la « Restructuration de l'îlot cœur de ville » à Pompey car il remplissait tous les critères d'éligibilité.

La délibération n°05 du 27 mai 2021 a autorisé le Président à signer tout document relatif à l'engagement de cet appel à candidature.

Pour rappel, ce projet d'aménagement se situe en cœur de bourg de la commune de Pompey sur une friche commerciale en dent creuse, entre la rue des jardins fleuris et l'avenue du Général de Gaulle, pour une superficie de 4200 m<sup>2</sup>. Il représente à cet effet un fort potentiel de renouvellement urbain. Le Bassin de Pompey souhaite reconverter ce cœur d'îlot pour créer de l'habitat neuf, développer de l'activité et restructurer les espaces publics. Le site, initialement occupé par du commerce et des logements, est actuellement totalement désaffecté. L'acquisition foncière par l'EPFGE est à présent terminée.

Une prestitude réalisée par le groupement A.G.E. a permis de retenir un scénario qui densifie cette dent creuse avec la création de 33 logements et deux rez-de-chaussée médicaux pour une surface de plancher totale d'environ 2950 m<sup>2</sup>. Cette opération de requalification urbaine et de qualité, estimée à environ 1M€ HT, présente un surcoût foncier ; aussi, pour permettre l'équilibre de l'opération, outre une part d'autofinancement, le Bassin de Pompey a sollicité une subvention à hauteur de 390 000€.

La décision d'attribution de la subvention a été notifiée le 28 mai 2021, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est vue octroyer une subvention de 339 300 € de la Région Grand Est pour son projet requalification de l'îlot cœur de ville à Pompey.

Une convention détaillant les modalités techniques et financières du fond friche a été établie avec en annexe un bilan prévisionnel d'aménagement.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention et son annexe ci-annexées.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer la convention attributive de subvention relative au projet îlot cœur de ville à Pompey jointe et tout document relatif à l'engagement de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC